



ICSF

28 ans au service  
de la pêche artisanale

N° 47 | Décembre 2014 | ISSN 0973-1164

# Yemaya

BULLETIN DE L'ICSF SUR LES QUESTIONS DE GENRE DANS LA PÊCHE

## Éditorial

Cette année constituera une étape importante pour les femmes de la pêche grâce à l'adoption des *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Elles donnent aux femmes l'occasion de se rassembler, de lutter pour leurs droits humains, d'accéder plus facilement à des moyens de subsistance, et plus équitablement au fruit de leur labeur dans ce secteur. Mais pour cela il sera indispensable de constituer des organisations de femmes, de renforcer leur efficacité.

Ce numéro de Yemaya tente de faire ressortir la complexité de l'environnement économique et social dans lequel les femmes de la pêche mènent leur combat. À partir d'exemples concernant le Kerala et le Gujarat en Inde, le Portugal en Europe, nous voyons bien que la mondialisation et la crise économique (à quoi s'ajoutent diverses interventions gouvernementales menées au nom de la modernisation) ont de profondes répercussions sur les communautés locales. Les femmes sont confrontées aux effets néfastes de ces évolutions, d'autant plus que leurs droits coutumiers pour l'accès à du poisson frais et à des lieux de travail sûrs et sécurisés sont de plus en plus grignotés. Elles connaissent aussi de nouvelles difficultés internes : certaines sont obligées d'abandonner leur activité traditionnelle et de chercher un emploi salarié, d'autres se lancent dans la vente du poisson faute d'avoir trouvé autre chose à faire. C'est dans ce contexte que les femmes de la pêche artisanale doivent mener leur combat pour maintenir leurs droits actuels et pour obtenir de nouveaux droits dans d'autres occupations auxquelles elles prétendent.

Au fil de ce bulletin apparaît un thème récurrent : l'absence des femmes dans les processus où se négocient les changements qui pourtant affectent leur existence. On souligne à la fois la nécessité de s'organiser de façon autonome et les difficultés à mettre sur pied des structures efficaces. Le processus d'organisation contribue cependant à améliorer les capacités d'agir des femmes qui pourront ainsi obtenir à terme des changements positifs dans les négociations. Dans l'entretien avec une poissonnière qui milite pour le mouvement coopératif en Côte d'Ivoire, on voit clairement que l'action collective peut déboucher sur de solides résultats. Dans son cas, elle aura pu faire évoluer l'esprit patriarcal au sein de sa famille et changer les moyens techniques de transformation à cause desquels sa mère aura perdu la vue. L'exemple portugais montre qu'un processus lent mais intégrateur permet de constituer un solide réseau participatif de collectifs de femmes. Dans l'État indien du Gujarat, le travail d'organisation a aidé les femmes à remettre en cause, au sein des communautés de pêche, des structures de caste traditionnelles et dominées par les hommes. Elles ont pu ainsi envisager une action collective face à l'Administration locale. Au Kerala, en adhérant à la coopérative SEWA, les femmes ont trouvé un forum pour débattre d'évolutions des pratiques commerciales qui mettent en danger leurs propres moyens de subsistance.

Cela nous ramène aux indispensables réglementations pour préserver l'emploi des femmes dans la pêche et promouvoir leurs droits humains. Les Directives sur la pêche artisanale sont assurément un grand pas dans la bonne direction, mais elles ne garantissent pas automatiquement des changements salutaires. Sans une bonne mise en œuvre, elles pourraient rester une belle promesse sans lendemain. Et pour une mise en œuvre concrète, il faut absolument que les femmes s'organisent au préalable de façon solide et autonome. ■



Inde.....	2
Dates .....	3
Brésil .....	4
Quoi de neuf sur le web ? .....	6
Portugal .....	7
Profil .....	8
Inde.....	9
Q & R.....	11
Mama Yemaya.....	11
Yemaya recommande .....	12